

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Centre Hospitalier "Lucien HusseL"
Montée du Docteur Chapuis
B.P. 127
38209 VIENNE CEDEX
04-74-31-30-41

N° SIRET : 26.38.00328.000.35

N° UAI : 0382665R

Désignation des destinataires du
solde de votre taxe d'apprentissage
à faire sur la plateforme SoltéA de la
Caisse des Dépôts et Consignations.



Taxe d'apprentissage

Soutenez les soignants de demain

La taxe d'apprentissage permet aux employeurs de participer aux financements de formations professionnelles, au côté de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous pouvez verser 13% de votre taxe d'apprentissage directement à notre organisme de formation, pour contribuer à la formation des professionnels infirmiers et aides-soignants de demain.

Nos formations paramédicales contribuent à répondre aux besoins en professionnels de santé pour la prise en charge des besoins de santé des personnes et des populations et la mise en œuvre d'actions de santé publique.



La taxe d'apprentissage nous permet de financer l'achat de matériels pédagogiques et professionnels et l'intervention d'experts professionnels auprès de nos étudiants et élèves, afin d'adapter nos formations aux évolutions des sciences et techniques médicales. Par exemple, ces dernières années, nous avons pu investir dans :

- L'achat de matériels de simulation, pour que nos apprenants interviennent en toute sécurité auprès des patients (ce qui est conforme à la préconisation de la Haute Autorité en Santé : « Jamais la première fois sur le patient »)
- La création de « serious game » (jeux sérieux) pour permettre aux étudiants de mobiliser leurs connaissances, de manière ludique
- La qualité de vie des étudiants-infirmiers et des élèves aides-soignants au sein de l'institut de formation (équipement du foyer pour la restauration, ateliers de sophrologie, etc.)

Sans votre participation, la modernisation de nos outils pédagogiques et équipements de vie scolaire est impossible.

Merci pour votre contribution à la formation de nos professionnels de santé